

AVANT-PROPOS

Stefaan Marysse

Dans sa « Leçon académique présentée dans le cadre de l'obtention du diplôme de docteur *Honoris Causa* de l'Université protestante au Congo (UPC)¹ » le 28 novembre 2015, le Premier ministre, Matata Ponyo, fait un bilan de ce qui est peut-être le plus grand acquis de la reconstruction du pays depuis l'accord de paix de Sun City en 2003 : la stabilisation et la croissance macroéconomiques entre 2002 et 2015. Ce discours se veut une « interpellation sur le réveil remarquable et incontestable de ce géant économique au cœur du continent », une interpellation sur « la résilience de [l'] économie face aux chocs exogènes, sur [sa] capacité à préserver ces acquis et à les consolider davantage ». À l'appui de cette analyse, le Premier ministre invoque des jugements qui feraient autorité ; il dit : « le directeur général adjoint du FMI, David Lipton, le président de la Banque africaine de développement [...] le secrétaire général de la Commission économique africaine, Carlos Lopez, et j'en passe [...] n'ont pas manqué, lors de leurs passages respectifs, à Kinshasa, de relever cette "success-story". Notez bien : de près de 10 000 % en 1994, record mondial battu en cette période, l'inflation nationale est projetée en 2015 à moins de 1 %, soit une division par 10 000. De près de -14 % en 1993, destruction des richesses insolite, la croissance de la production intérieure a atteint 9,5 % en 2014, l'une des plus élevées au monde. Qui l'aurait cru au cours des années 1990 ? » Cette croissance aurait aussi, et ce contrairement à l'opinion des pessimistes, eu une forte incidence sur la diminution de la pauvreté : « Le revenu par tête, affirme encore le Premier ministre, a sensiblement augmenté passant de 149,4 USD en 2001 à près de 600 USD en 2015. L'incidence de la pauvreté a baissé d'un quart, passant de plus 80 % en 1990 à 63,4 % en 2012. Elle est projetée, en 2020, à 40 %. Par ailleurs, il est probable que la RDC gagne plus de dix points dans l'indice de développement humain qui sera publié par les Nations unies cette année. »

Le Premier ministre ne manque pas de se féliciter de ces « performances économiques et sociales "exceptionnelles" », dont l'explication fondamentale résiderait « dans le leadership fort et la bonne gouvernance ».

¹ « Stabilisation macroéconomique et croissance économique en RDC de 2002 à 2015 : de la théorie à la pratique », texte encore inédit.

Certes, le Premier ministre a raison de mettre en évidence les changements d'envergure trop peu relevés qui sont intervenus entre les années 1990 et la dernière décennie. Il aurait même pu évoquer d'autres acquis, par exemple le paiement régulier des salaires des fonctionnaires, instituteurs, professeurs, médecins, infirmiers. La « bancarisation » a en effet permis de faire bénéficier de la normalisation du système bancaire les salariés du « secteur formel », minorité certes, mais grandissante, de la population active².

Naturellement, on n'attend pas d'un Premier ministre confronté à la perspective d'élections qu'il se penche sur les domaines où le parcours de la « bonne gouvernance » est encore long et défaillant. L'opposition et beaucoup de commentateurs ne manquent pas de relever que « le géant économique au cœur de l'Afrique » a des pieds d'argile : la pacification et le contrôle du territoire à l'est sont loin d'être acquis ; les élections locales et provinciales inscrites dans la Constitution ne sont pas organisées ; le mutisme du président concernant le respect des dispositions constitutionnelles fait planer le doute sur ses intentions et craindre le basculement dans la violence politique ; la décentralisation piétine ou est instrumentalisée et dévoyée ; le détournement des deniers publics reste de grande ampleur ; la corruption entrave et mine la mise en œuvre des réformes... On pourrait exprimer la contradiction ou le malentendu entre la vision du Gouvernement et celle de ses critiques en paraphrasant un dicton populaire des années 1990 ; on disait alors : « Est-ce qu'on peut manger le français ? » en évoquant par là les conditions misérables des diplômés, on pourrait dire aujourd'hui : « Est-ce qu'on peut manger la croissance ? » en évoquant le fait que trop peu de gens en profitent.

Cette série de textes n'a pas comme vocation d'être la porte-parole du Gouvernement ou de l'opposition, mais entend décrire et analyser les tendances actuelles de la vie politique, économique et sociale en République démocratique du Congo et évaluer leur pertinence du point de vue d'un développement qui bénéficierait au plus grand nombre. Il ne s'agit pas de raconter des événements à la manière des journalistes, mais de chercher à les cadrer et les situer en même temps que d'en expliquer la genèse et le déroulement historique. C'est ce que nous voulons à nouveau faire avec ce cinquième volume de *Conjonctures congolaises* de la collection « Cahiers africains ».

Le volet politique de cet ouvrage s'ouvre avec un article de Paule Bouvier et Jean Omasombo, « 2015 : année électorale en perdition », qui fait la chronologie des événements qui ont caractérisé la vie politique et les institutions publiques en 2015. Les mêmes auteurs, spécialistes de la thématique de la décentralisation, montrent dans une deuxième contribution que celle-ci est « en panne ».

² Marysse, S. & Omasombo, J. 2015. *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC.

Le découpage en 26 provinces, inscrit dans la Constitution de 2006, qui devait par la décentralisation des pouvoirs renforcer la démocratie, en l'absence d'élections provinciales et locales, n'a abouti avec beaucoup de retard qu'à une certaine déconcentration contrôlée d'en haut. Ainsi, la structure concrète des provinces en RDC n'est plus la même partout : à la fin octobre 2015, le chef de l'État a nommé dans les 21 nouvelles provinces créées des commissaires spéciaux en majorité issus de son parti PPRD auxquels s'ajoutent ceux de ses alliés, tandis que les 5 autres provinces qui avaient déjà ce statut fonctionnent avec des gouverneurs élus et des conseils de ministres provinciaux.

En 2015, la violence politique et sociale constitue toujours un phénomène majeur soulignant l'incapacité de l'État congolais à pacifier le territoire en même temps que la compétition politique et sociale. Dans sa contribution, « Régimes de violence dans l'histoire du Congo-Kinshasa », G. de Villers cherche à situer dans l'histoire longue du pays cette question de la violence qui a accompagné la genèse et qui accompagne les développements de la Troisième République.

La dernière contribution du volet politique de ce livre fait le point de manière empirique sur la violence qui sévit aujourd'hui dans l'est du pays. Elle présente la cartographie des liens entre groupes armés et minerais suscitant des conflits. L'auteur collectif, IPIS, montre que la différence de fonctionnement entre les groupes armés et les Forces armées gouvernementales (FARDC) n'est pas très grande, l'enjeu étant avant tout le contrôle de l'accès aux minerais.

Le deuxième volet de ce « Cahier africain » suit les développements et réformes récentes dans le domaine de l'agriculture. Ce domaine est essentiel non seulement pour pallier la dépendance accrue des importations en matière alimentaire, mais aussi et surtout pour intégrer la paysannerie dans un modèle de croissance qui soit « inclusif ». Le Gouvernement, suite aux succès de la production minière, semble prendre celle-ci pour modèle en misant sur une modernisation de l'agriculture par les investissements de groupes étrangers et le recours à des choix technologiques à haute intensité de capital. On comprend que l'attention du Gouvernement se tourne vers ce secteur capital, mais fait-il les bons choix ? Quatre contributions montrent que cette volonté de modernisation précipitée peut être très problématique. D'abord J.-P. Peemans, économiste du développement qui a suivi depuis longtemps l'économie politique du pays, fait une analyse historique d'une problématique de la « modernisation » que le gouvernement de la RDC et tant d'autres gouvernements africains, à la recherche d'avancées miraculeuses, adoptent au prix de l'exclusion et de l'appauvrissement de la masse paysanne. Ensuite, E. Tollens, spécialiste du développement agricole en Afrique, analyse la politique des parcs agro-industriels (PAI) en tant que fer de lance de la réforme agricole en RDC. Bien qu'il salue la volonté de réforme du Gouvernement, il émet des doutes sérieux quant à sa mise en œuvre effective. Dans une troisième contribution de cette

partie consacrée à l'agriculture, « Le Haut-Katanga : quel projet pour l'agriculture ? », M. Mpundu et G. Léonard montrent que la politique des PAI est bien à l'œuvre dans cette province, mais que, n'étant pas pensée comme l'une des dimensions d'une réforme agricole globale, elle échoue à assurer l'intégration de la paysannerie. Enfin, cette partie se termine par l'analyse d'un projet pilote de la Banque mondiale (REDD+) sur le plateau des Bateke en matière de lutte contre la déforestation. Dans cet article, « Les paysans sans terre et REDD+ en RDC : les logiques locales face aux interventions internationales », C. Reyniers, A. Karsenty et C. Vermeulen montrent combien il est important de comprendre les logiques des différents acteurs, et comment des projets mal conçus peuvent nuire à ceux qui ont le plus besoin de mesures de réforme, les paysans sans terre.

Enfin, un dernier volet de ce livre poursuit des analyses concernant certains domaines de la gouvernance et figurant dans les volumes précédents des *Conjonctures congolaises*. Dans « Inga : ambition nécessaire mais projet à mûrir », F. Misser fait le point sur l'évolution de ce projet de barrage. Il explique que le projet avance lentement, et que le défi ne sera pas de trouver des clients importants à l'étranger, comme le gouvernement sud-africain, qui sont prêts à cofinancer le projet, mais de voir comment les Congolais participeront à ce grand projet d'électrification. Qui financera l'acheminement de l'électricité à l'intérieur du pays ?

Dans l'est du pays, là où la densité de la population est la plus grande, les conflits fonciers sont au cœur de la question du rapport à la terre. Dans leur contribution « Droit et conflits fonciers à Bukavu : vers une anthropologie de mécanismes juridictionnels de résolution des conflits », A. Nyenyezi Bisoka et A. Ansoms décrivent comment le pluralisme juridique et le jeu des normes pratiques expliquent les différentes manières dont les conflits fonciers sont tranchés, trouvant leur issue parfois en renforçant la loi, parfois en la contredisant, parfois encore simplement en consacrant la loi du plus fort.

Les deux derniers articles concrétisent deux aspects des questions minières abordés dans nos volumes précédents. A. Bashizi, M. Ntububa, A. Nyenyezi Bisoka et S. Geenen montrent sur la base d'un cas concret comment les questions de l'environnement et de l'impact sur la population ont été oubliées ou négligées dans l'économie de l'exploitation minière. Enfin, C. Bahati Bahalaokwibuye analyse la réforme consistant à imposer aux artisans miniers l'adhésion à des coopératives. Il montre que l'application de cette nouvelle loi, inspirée d'un modèle répandu sur le continent africain, est peu adaptée au contexte congolais.